

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Annule et remplace celle du 23 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2018

PRESENTS : Mrs DARTAILH Jean-Louis, CALETTI Jean-Pierre, RE Cédric, RUIZ Julien, Mmes MALLET Jacqueline, DODE Evelyne, BOUCLY Lucienne, ZAMMIT Nicole

ABSENTS EXCUSES : Mmes SERPETTE Angélique, DORNON Josiane

ABSENTS NON EXCUSES : Mme DE LA ROSA Stéphanie, CASTETS Séverine, Mrs BRETAUDEAU Jean-Yves, CHARPENTIER Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DODE Evelyne

PROCURATION : néant

**OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LA REACTUALISATION DU PRIX DES
REPAS DE LA CANTINE D'HOSTENS**

Monsieur le Maire propose, à compter de décembre 2018 de réactualiser les prix du repas de cantine d'Hostens comme suit :

Tarif maternelle : 2.07 € au lieu de 2.04 €

Tarif primaire : 2.26 € au lieu de 2.23 €

Tarif instituteur : 3.95 € au lieu de 3.90 €

Tarif agents communaux : 2.64 € au lieu de 2.60 €

Tarifs hors commune (hors les enfants dont les parents travaillent à l'école et ALSH):

maternelle 3.30 € primaire 3.50 €

Le Conseil Municipal donne son avis et charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires.

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTION :

Pour extrait certifié conforme,
Hostens, le 3 décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Louis DARTAILH**

